

Comment pouvez-vous présenter, en quelques mots comme sur une carte de visite, le GIMAC et dans combien de pays est-il présent ?

Le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) est un réseau monétique créé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et les banques de la CEMAC à Douala le 04 juin 2012, à l'origine en charge de la monétique interbancaire carte, et les missions étendues depuis 2018 à l'interopérabilité carte, mobile, transferts d'argent, et qui compte 56 participants Banques, Trésors Publics, microfinances, Opérateurs Mobile Monev.

L'institution est présente dans les six (06) pays de la CEMAC, à vocation communautaire, reconnue d'utilité publique par le Comité ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) du 30 avril 2020.

2. Le GIMAC a récemment annoncé la commercialisation de ses offres de services de monétique intégrale. Qu'entendt-on par monétique intégrale et quelles sont exactement les offres que vous proposez ?

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de l'opportunité que vous m'offrez de pouvoir informer vos chers lecteurs sur ce concept à l'échelle de la CEMAC, qui consiste simplement en l'interopérabilité dans un même écosystème des canaux et des instruments de paiement.

Dans la sous-région et même à l'échelle de toute l'Afrique, ce nouvel environnement qui fait converger les transactions du monde de la carte bancaire, avec celles du Mobile et des transferts d'argent est une exceptionnelle innovation qui va bouleverser les systèmes et moyens de paiements dans la CEMAC.

Après avoir suffisamment éprouvé le système en termes de robustesse, d'intégrité, de montée en charge, de fiabilité, lors d'une phase pilote regroupant une quinzaine de participants banques, micro finances, opérateurs mobiles, d'agrégateurs de paiement et de transferts de différents pays de la CEMAC, le GIMAC vient de lancer depuis le 10 juillet 2020, la phase commercialisation des services offerts par GIMACPAY.

Il apporte comme innovation en grande première en Afrique, le décloisonnement des transactions Mobile Money entre tous les opérateurs mobiles de la sous-région, ainsi que l'intégration des transferts d'argent, comme cela était déjà le cas avec l'interopérabilité carte bancaire. En d'autres termes, la monétique intégrale GIMACPAY offre une parfaite convergence des transactions carte, mobile et transferts d'argent.

3. Qu'implique le lancement de cette solution pour l'Afrique Centrale et quel problème vient-elle résoudre dans cette région ?

La mise en place de cet écosystème convergent carte, mobile et transfert d'argent vient décloisonner les plateformes de paiement dans la CEMAC. Cette dynamique s'inscrit dans un cadre règlementaire de mise en œuvre de l'instruction N°01/GR/2018 relative à l'étendue de l'interbancarité et de l'interopérabilité des systèmes de paiement.

Autrement dit, toutes les plateformes de paiements dans la CEMAC seront désormais interconnectées via le GIMAC, de manière à permettre aux porteurs de cartes d'effectuer au premier GAB, TPE ou tout autre type de point d'acceptation, des opérations financières sans se soucier du réseau d'appartenance de l'automate. Il en est de même pour les détenteurs de portemonnaies électroniques appelés à effectuer des opérations tant au Gabon qu'à l'étendue des cinq (05) pays de la CEMAC.

4. Le GIMAC travaille en étroite collaboration avec les banques. Quel est leur rôle ?

Avec la monétique intégrale, le GIMAC travaille désormais avec tous les acteurs de la chaine de paiement que sont les Banques, les microfinances, les opérateurs mobile money, les sociétés de transferts, bref avec tous ceux qui disposent d'une infrastructure de paiement électronique participant à l'écosystème GIMACPAY.

Au vu de la règlementation en vigueur, les banques qui sont jusqu'alors les seules à disposer des comptes à la Banque Centrale, jouent de plus un rôle particulier car elles portent les opérations du reste des acteurs, en vue de leurs règlements dans SYGMA (BEAC).

5. En ce qui concerne le Gabon, le service est bien opérationnel. Cependant, le pays compte deux opérateurs

GIMACPAY l'écosystème convergent qui fédère les paiements par carte, mobile et les transferts d'argent

Les explications du Directeur Général du Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) Monsieur Valentin Mbozo'o,

de téléphonie mobile qui développent le mobile money qui n'est disponible que chez Airtel. Pourquoi ?

Au niveau du Gabon, le système est opérationnel avec BGFIBANK, Airtel Gabon et UBA à savoir : Pour BGFI Bank, l'interopérabilité mobile Banking avec BGFI Mobile, l'interopérabilité mobile money avec Airtel Money, ainsi que le service de retrait sans carte sur les GAB de la banque UBA.

S'agissant de l'absence d'un deuxième opérateur, en l'occurrence Gabon Télécom, bien que les discussions aient été engagées au même moment, Airtel Gabon avec son partenaire la banque BGFIBANK Gabon, ont su saisir l'opportunité qui était offerte à tous. Les deux institutions partenaires participent activement à ce jour au dynamisme de l'activité monétique intégrale de l'écosystème GIMACPAY.

Les discussions sont en cours avec Gabon Télécom appelé réglementairement à rejoindre comme tous les autres opérateurs mobiles money de la sous-région déjà en projets GIMACPAY.

Les acteurs du paiement mobile de la CEMAC ayant l'obligation d'intégrer le GIMAC dans des délais bien connus par ceux-ci et largement dépassés, sous peine de pénalités conformément à l'instruction N°001/GR/2018, que le GIMAC s'est jusqu'à présent toujours réservé d'appliquer, les opérateurs à l'exemple de Gabon Télécom, sont appelés à se mettre dans les plus brefs délais en conformité, à toutes fins de participer activement à la volonté des pouvoirs publics de la République Gabonaise en particulier, si ce n'est de la CEMAC en général, encore réitérée tout récemment par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) à travers la résolution N° 08 de la session du 30 avril 2020, inhérente à la densification de la digitalisation des paiements au bénéfice des populations de la sous-région.

66

Après avoir pris connaissance du projet de la monétique intégrale du GIMAC, le Gouvernement Gabonais a décidé de se raccorder au switch régional déjà très avancé dans l'intégration des acteurs du paiement du Gabon.

6. Le cas n'est pas exclusif au Gabon. Au Cameroun également, ça ne fonctionne qu'avec Orange Cameroun. Que faut-il pour que les autres opérateurs mobiles de la sous-région intègrent cette solution ?

Au Cameroun, deux opérateurs sont déjà connectés au GIMAC à savoir Orange Cameroun et MTN Cameroun. L'arrimage du troisième opérateur NEXTTEL est en cours d'implémentation. Pour les autres pays de la CEMAC, les travaux d'intégration engagés depuis le mois de mai 2020 avec YUP Cameroun de Société Générale, Orange Centrafrique, Airtel Congo, MTN Congo, Airtel Tchad, connaissent une accélération en vue des premières opérationnalisations au plus tard à la fin du mois de septembre 2020.

Le GIMAC travaille aussi en ce moment avec les Banques disposant ou souhaitant disposer des produits de monnaie électronique BICIG pour BICIG Mobile, LCB avec LCB PAY.

7. Les offres de services de la monétique intégrale connaissent un véritable boom dans la sous-région. Qu'est-ce qui fait la particularité du GIMAC par rapport aux offres concurrentes?

Sauf erreur de notre part, GIMACPAY est le seul écosystème en Afrique Centrale, offrant la monétique intégrale au sens spécifié supra, avec pour particularité une offre aux acteurs du paiement et n'impliquant pas les populations.

En tant que processeur (switch ou centre de traitement monétique) dont la vocation communautaire porte sur la mise en œuvre de l'interopérabilité et l'interbancarité des systèmes de paiement, en vue de la promotion et la densification des paiements électroniques dans la CEMAC.

Aussi, si le GIMAC est en concurrence en ce moment, c'est plutôt contre le cash, source de ralentissement des transactions financières dans des économies se voulant orientées vers l'émergence, à l'exemple de celle du Gabon en particulier, si ce n'est toutes celles de la CEMAC en général.

8. Qu'en est-il de la carte GIMAC lancée il y a quelques années déjà. Elle n'est pas très visible au Gabon

La Carte GIMAC fait partie du package GIMACPAY et est bien sûr acceptée par les institutions financières en République Gabonaise telles que ECOBANK, BGFIBANK, UBA, UGB et FINAM.

La microfinance FINAM étant à ce jour la seule institution gabonaise émettrice des cartes GIMAC, toutes choses que le GIMAC déplore par ailleurs, est appelée à être rejointe par les acteurs n'ayant pas encore satisfait à l'obligation de migration des cartes privatives des banques de la sous-région en carte interopérable dans la plateforme GIMACPAY.

Par ailleurs, l'intégration d'ORABANK Gabon est en cours et celle de la BICIG ayant déjà contracté avec le GIMAC est vivement attendue

9. L'état Gabonais a initié et encourage les projets de digitalisation à travers différents départements ministériels. Comment s'inscrit donc les services de la monétique intégrale du GIMAC dans ce contexte ?

Le GIMAC a travaillé par le passé avec le ministère de l'économie numérique dans le cadre de la mise en place d'un switch national, mais après avoir pris connaissance du projet de la monétique intégrale du GIMAC, le Gouvernement Gabonais a décidé de renoncer à ce projet pour se raccorder au switch régional déjà très avancé dans l'intégration des acteurs du paiement du Gabon.

Par ailleurs, des contacts ont été établis avec le ministère des finances de la République Gabonaise dans le cadre de la mise en œuvre de la digitalisation des paiements (recettes et dépenses) des services de l'Etat (e-gov).

Les discussions sont en cours en ce moment entre le GIMAC et l'administration du Trésor Public qui a l'avantage de disposer d'une infrastructure monétique carte appelée à évoluer au vu de l'amortissement des technologies mises en œuvre par le passé. Avec cette interopérabilité carte, mobile et transfert, le GIMAC compte accompagner l'administration du Trésor en vue de la sécurisation des recettes et des dépenses, conformément à la résolution du Comité Ministériel de l'UMAC citée supra.

